

A2SP PREVENTION

Société à responsabilité limitée (SARL)
au capital social de 2000 €

388 AVENUE CHARLES DE
GAULLE, 69200 VENISSIEUX

834 005 183 R.C.S. Lyon

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 29/08/2024

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les associés de la cessation des fonctions de Gérant de Stéphane PRIETO, pour cause de démission en date du 07/09/2024.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les associés que Anthony SADOT devient de fait Gérant unique majoritaire de la SARL à compter du 08/09/2024.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 : Pouvoir

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par toutes les associés.

Monsieur Anthony SADOT, associé et gérant,

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

A Vénissieux, le 29/08/2024,

Bon pour accord.


Monsieur Stéphane PRIETO, associé et ancien gérant,

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

A Vénissieux, le 29/08/2024,

Bon pour accord.
